



### SOMMAIRE

Les dossiers  
de la rentrée ..... p.1

Salaires et carrière dans la  
Fonction publique ..... p.2

Journée d'action et de  
grève ..... p.2

Gestion du temps / Systèmes  
de Badgeages ..... p.3

Signer la pétition  
lancée par  
l'UNSA Nationale ..... p.4



## CDC : LES DOSSIERS DE LA RENTRÉE...

En attendant la nomination d'un nouveau Directeur général et une feuille de route claire et transparente pour notre Etablissement public, l'**UNSA** souhaite que la Direction aborde dès à présent avec les organisations syndicales représentatives plusieurs dossiers qui touchent à la vie quotidienne des personnels.

### **En premier lieu, la négociation d'accords doit se poursuivre et aboutir concernant :**

- *Le nouveau dispositif d'Indemnité de mobilité géographique.*
- *L'extension de la PVO à tous les personnels publics et privés, cadres et non-cadres.*
- *L'avenant à l'accord PEE/PERCO.*
- *L'application de toutes les dispositions de l'accord QVT.*

### **L'UNSA demande par ailleurs :**

- *La communication d'un bilan de l'accord-cadre 2015-2017 aux organisations signataires de l'accord.*
- *Un point sur les règles d'application du CPF au sein de l'Etablissement public entre les personnels de droit public et de droit privé.*
- *La présentation du futur dispositif de badgeage aux représentants du personnel.*

**Pour l'UNSA, cette période d'incertitude et d'attente ne doit pas se traduire par l'immobilisme et le statu quo !!**

# SALAIRES ET CARRIÈRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : L'ÉTAT DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS !



## Non à un pouvoir d'achat gelé pour les agents publics !

### Non au report des mesures PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) !

Je demande solennellement au Président de la République et au Premier ministre de ne pas revenir sur les promesses et engagements pris concernant le pouvoir d'achat des agents publics.

Avec l'**UNSA**, j'exige que la revalorisation des salaires et des carrières prévue par le protocole PPCR soit respectée, ainsi que son calendrier de mise en œuvre.

J'exige également le gain de pouvoir d'achat promis pendant la campagne électorale en compensation de la hausse de la CSG.

De plus, je dénonce le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et les baisses d'effectifs annoncées.

## Signez la pétition en ligne sur le site de l'UNSA CDC.



## JOURNÉE D'ACTION ET DE GRÈVE DU 10 OCTOBRE 2017 DANS LA FONCTION PUBLIQUE

*L'UNSA Fonction Publique, avec toutes les organisations syndicales de la Fonction publique, a décidé d'appeler à une grande journée de mobilisation, de manifestations et de grève le mardi 10 octobre, jour du rendez-vous salarial suite aux annonces négatives répétées du gouvernement et du ministre de l'Action et des comptes publics.*

Depuis sa nomination, le gouvernement ne semble voir la Fonction publique que comme un coût, en oubliant à la fois ses missions et ses agents pourtant au service des besoins de la population.

Ainsi se sont succédés :

- » Le gel de la valeur du point d'indice de base de la rémunération des agents.
- » Le retour du jour de carence qui en soit ne résoudra en rien les questions de santé.
- » L'idée de décorrélérer la valeur du point d'indice entre les 3 versants de la Fonction publique.
- » La remise en question éventuelle du calendrier d'application du PPCR.
- » L'annonce de ne pas augmenter, comme pour les autres actifs, le pouvoir d'achat des agents lors de la hausse de la CSG.

De plus, la suppression de 120 000 postes dans la Fonction publique a été annoncée par le Président de la République lors de sa campagne électorale.

Aucune mesure positive ni aucune perspective tracées par le gouvernement. La Fonction publique et les services publics doivent rester un atout pour notre pays, les agents publics doivent être reconnus et respectés.

### Mobilisons-nous pour donner une réponse forte au gouvernement !

# GESTION DU TEMPS / SYSTÈMES DE BADGEAGES :



## OUVERTURE DES DISCUSSIONS AVEC LA DRH DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

En réponse à notre demande intersyndicale du 7 septembre dernier, Paul PENY vient d'informer les organisations syndicales de la tenue de 2 réunions les 2 et 13 octobre 2017 avec les représentants du personnel, ainsi que d'une présentation de l'outil de gestion du temps au CHSCT national. **Le nouveau système pourrait être effectif à partir de fin novembre 2017.** L'**UNSA** vous tiendra informés des discussions avec la DRH en temps réel !

Envoyé : mardi 19 septembre 2017 14 :06 À : CGTCDC ; CFTD ; UNSA\_Groupe\_CDC ; CGC droit privé (CDC) ; SNUP CDC  
Objet : RE : gestion du temps / systèmes d'enregistrement

Bonjour,

Comme abordé lors de la réunion des secrétaires généraux des organisations syndicales de droit public du 18 septembre dernier, nous vous confirmons que deux réunions de concertation sur le projet d'évolution de l'outil de gestion du temps de travail sont programmées les 2 et 13 octobre prochains.

Nous vous confirmons aussi que le projet d'outil fera l'objet d'une présentation au prochain CHSCT à compétence nationale, préalablement à tout déploiement, lequel pourrait intervenir d'ici la fin du mois de novembre 2017. Il n'a donc jamais été question d'une mise en exploitation courant septembre.

Comme annoncé lors de la réunion du 10 janvier dernier, le cadre initial de la conception de cet outil a été défini sur la base des engagements portés par la mesure 28 de l'accord QVT qui dispose que « Les agents [de l'Etablissement public] bénéficieront de nouvelles fonctionnalités s'appuyant sur l'outil numérique en matière de gestion du temps [...] ainsi qu'à la déclaration du temps de travail effectif ».

C'est donc bien dans ce cadre que parmi l'ensemble des fonctionnalités apportées par le nouvel outil, destinées à faciliter et accompagner le quotidien des personnels, en terme notamment de meilleur suivi et de planification par chacun de ses absences mais sans modifier les règles qui sur le fond régissent le temps de travail, la gestion de l'enregistrement du temps de travail effectif s'effectuera, de manière dématérialisée, sur le poste de travail.

A ce stade pour autant, et comme nous avons pu le souligner, ce projet demeure en cours de réalisation, selon un calendrier devant permettre la concertation préalable nécessaire sur les paramétrages et modalités de mise en œuvre de cet enregistrement. C'est tout l'objet des réunions programmées dans les prochaines semaines.

Bien à vous.

Paul Peny - Directeur des Ressources Humaines du Groupe et de l'Etablissement public

# SIGNER LA PÉTITION LANCÉE PAR L'UNSA NATIONALE

**NON À DES ORDONNANCES  
DÉSÉQUILIBRÉES**

*Je signe la pétition UNSA > [www.unsa.org](http://www.unsa.org)*

Prétendre réguler les relations de travail en les déséquilibrant au profit des chefs d'entreprise, c'est oublier l'objectif de justice que doit viser la loi. Dans le domaine du Travail, cela implique de compenser par le droit la relation de subordination entre le salarié et son employeur, de conforter la possibilité de représentation collective de salariés que leur contrat individuel de travail isole.

- *En facilitant les licenciements, allant jusqu'à imposer à la justice prud'homale une limitation des indemnités versées aux victimes de licenciements illégaux.*
- *En réduisant les moyens et la capacité de représentation collective des salariés en entreprise, à travers l'imposition d'une instance unique du personnel.*
- *En ouvrant la voie à des négociations dans l'entreprise sans organisation syndicale, les projets d'ordonnance déséquilibrent les relations de travail.*

Équilibrer les relations de travail, c'est une question de justice sociale autant que d'efficacité économique. C'est pourquoi nous, soussignés, demandons au gouvernement de renoncer à ces mesures.

**L'UNSA demande au Gouvernement de rééquilibrer son action, notamment dans le cadre des décrets prévus par les ordonnances. L'objectif est d'instaurer un véritable dialogue social, les syndicats réformistes y sont prêts, l'UNSA tout particulièrement.**

*L'UNSA, le Syndicalisme  
en positif !*



Bulletin d'information des personnels publics et privés  
UNSA Caisse des Dépôts  
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52  
Directeur de la publication : Luc Dessenne  
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant  
Conception : Vincent Arquer  
Imprimerie CDC

